Intro

Nous commençons par un petit mot d'accueil par la responsable d'Esenca-Liège. L'association propose des ateliers, des formations, des séjours adaptés et des campagnes de sensibilisation, tout en luttant contre les stéréotypes et les discriminations. En collaboration avec le réseau Solidaris, Esenca liège milite pour une société plus inclusive, solidaire et respectueuse des différences ; Esenca Liège propose des stages et des séjours pendant toutes les vacances scolaires, tant pour les enfants, les adolescents et les adultes avec et sans handicap. Ces activités ont lieu dans leurs locaux et dans des centres de vacances accessibles, choisis par l'équipe d'animatrices et d'animateurs permanent·e·s. il s'agit des samedis du sensoriel ; atelier tri des déchets ; atelier pour institutions et écoles spécialisées ; Pep's kids ; formation pour les professionnels (pour aborder le désir de parentalité chez les personnes en situation de handicap) ; la fête des jeux ludocité.

Allocution suivie du mot de bienvenue de madame Ouiam MESSAOUDI secrétaire générale d'ESENCA - " L'idée de ce projet, ça a vraiment été de le dire, ce n'est pas un one shot. C'est déjà le 5e mandat. On y travaille d'arrache-pied. C'est quelque chose qui nous tient particulièrement au cœur parce que bon, au final, la porte d'entrée du citoyen, c'est la commune. On aime toujours bien rappeler que le handicap, ce n'est pas que la chaise roulante. Il y a aussi les maladies rares, maladies chroniques etc. J'aime bien aussi rappeler qu'au final, ce n'est pas que la personne en situation de handicap qu'on peut aider, c'est aussi tout son environnement proche. Merci d'être là parce que c'est l'engagement de la commune que vous représentez que vous rendez réel. On a des gros services et je vais vous les présenter assez rapidement pour que vous puissiez voir comment réseauter. Je crois que le job c'est de pouvoir accueillir une demande et puis de savoir vers qui on s'oriente pour pouvoir y répondre au mieux. Ça, va être aussi les personnes en situation de handicap. Trouver les bonnes réponses à leurs questions, les bons services. Et donc on peut gagner du temps, tant pour la personne, mais aussi en tant que professionnel, c'est hyper important. Esenca est ouvert à tout public peu importe son affiliation à l'une ou l'autre mutuelle donc n'hésitez vraiment pas à envoyer les demandes des personnes en situation de handicap ou de proches au contact Center. On a un contact Center où 3 assistantes sociales répondent toute la semaine aux questions qui touchent de près ou de loin au handicap.

Nous avons également un service Handydroit® géré par des conventions avec des avocats qui accompagnent de manière qualitative des personnes au tribunal du travail. Mais nous avons aussi le pôle Handyaccessible qui travaille sur tous les enjeux d'accessibilité au quotidien. Ce qu'on rencontre souvent sur le terrain, ce sont de supers beaux projets pour lesquels les gens sont convaincus, malheureusement à cause du manque d'accessibilité, le projet n'est pas viable. Handyaccessible est donc là pour accompagner au quotidien.

En définitive Esenca est là pour vous donner des idées, pour partager des infos. Parce que l'inclusion peut faire peur, car ce concept représente tellement de choses. Mais on aime bien l'idée de se dire qu'il faut faire un pas après un autre. Évidemment, nous travaillons aussi tout ce qui est éducation permanente, via des campagnes annuelles, des colloques. N'hésitez pas à créer des réseaux entre vous, les contacts, parce que c'est quelque chose qui revient souvent, c'est qu'on travaille chacun de notre côté et qu'on a très peu l'occasion de se croiser."

Présentation de l'équipe Esenca présente

Joséphine Paquot ☞ chargée d'études et de projets

Rose Eboko ☞ en charge du projet Charte et label Handycity®

Christine Bourdeaucoup ☞ conseillère en accessibilité et auditrice agréée

Le service Handyaccessible

Christine Bourdeauducq :

Handyaccessible est un service d'accessibilité reconnu en région bruxelloise et en région Wallonne. Il est à disposition des communes pour répondre à toutes les questions relatives à l'accessibilité, bâtiment, voirie, organisation d'événements.

Si vous avez des questions spécifiques, en accessibilité, nous sommes là pour y répondre. Sachez que nous donnons également des formations de la sensibilisation au handicap, que ce soit sur la législation, mais également sur la sensibilisation ou à propos de la formation.
Ici, par exemple, dans les communes, j'ai eu j'ai plusieurs demandes pour sensibiliser et former les commerçants ou les associations de commerçants pour les mettre en situation de handicap afin de voir un peu comment on peut prendre en compte l'accessibilité dans les commerces.
Demande des communes faite via un conseil consultatif et c'est gratuit. Ce qui est demandé par Esenca ce sont juste les frais de déplacement.

Présentation des représentant.e.s des communes

Amay : Stéphane Darot, échevin & Luc Huberty, conseiller

Ans : Yves Parthoens, échevin & Melissa Galère, assistante sociale

Bassenge : Aurelie Defraigne, PCS

Beyne Heusay: Corine Abraham, échevine

Comblain-au-Pont : Sandrine Lurquin, éducatrice é Marlyse Renard, PCS

Donceel : Gauthier Viatour, président du CPAS

Esneux : Alissa Neyens, PCS

Flémalle : Sabrina Lavoine, coordinatrice sociale

Hannut : Catherine Mathieu, Cheffe de projet

Herstal : Natacha Richel, travailleuse sociale en chef

Huy : Philippe Draize, président CCPH

Jalhay : Noëlle Willem, présidente CPAS, Valérie Fontaine, AS

Juprelle : Carine Roskam, conseillère

Liège : Valérie Voncken, Handicontact

Limbourg : Jeanine Hercot, présidente du CPAS

Malmedy : Nathalie Art, responsable services ainés

Pepinster : Alex Baiverlin, président du CPAS

Plombières : Liliane Herzet, Handicontact

Remicourt : Isabelle Coheur, échevine

Saint-Nicolas : Sandrine Switten, AS

Soumagne : Virginie Denis, échevine & Laetitia La China, service famille

Spa : Marc Waller, président CCPH

Stavelot : Arnaud Barth, handicontact et PCS

Villers-le-Bouillet : Philippe Ancion, président du CPAS ; Catherine Bernard conseillère

Waimes : Laura Bar, responsable pôle ...

Wanze : Christelle Minutillo, responsable service social

Waremme : Hervé Rigot, président du CPAS

Wasseiges : Véronique Leheureux, handicontact & Nadine Marique, échevine

Welkenraedt : Natacha Mossoux, présidente du CPAS & Lauriane Lince, Colette Ehen

Charte

Les communes s'engagent à travailler l'inclusion des personnes en situation de handicap à leur échelle. Dans le cadre du projet, il est impératif de travailler sur au moins deux domaines de la Charte. Précisons d'ailleurs que tous les domaines ont la même importance ! Pour les communes qui ont déjà reçu le label dans le passé, nous attendons une plus-value !

Il est important de comprendre que la Charte ne se limite pas aux Personnes à Mobilité Réduite (PMR). En effet, elle tient compte de l'ensemble des personnes en situation de handicap (visible ou invisible, permanent ou temporaire), mais aussi les personnes atteintes de maladies graves, chroniques et invalidantes ont besoin d'aménagement pour faciliter leur inclusion dans toutes les sphères de la vie. Ce label constitue un outil d'accompagnement et de soutien pour vous les communes. Il souligne les efforts accomplis, visibilise les actions menées et met en avant les communes qui, année après année, progressent en la matière. Nous n'avons pas pour objectif de rendre ce label certifiant ni de nous substituer au cadre légal existant. Il s'agit bien d'un outil à destination des communes, politiquement neutre. Nous considérons que l'inclusion des personnes en situation de handicap est un travail de tous les jours, peu importe les majorités politiques communales

Pour votre information, sachez que nous allons créer une plateforme où nous partagerons toutes les infos utiles, appel à projet, etc. mais cette plateforme ne sera accessible qu'aux communes signataires, donc clairement pour vous qui êtes autour de la table (la ou les personnes qui travaillent sur ce dossier précis afin d'avoir accès aux infos en temps et en heure). Cette plateforme se trouvera sur le site Esenca et sera uniquement accessible aux adresses Email qui nous seront données par les communes, via des codes d'accès pour être informés sur tout ce qu'on considérera comme utile.

POINT 1 : LA FONCTION CONSULTATIVE – LA SENSIBILISATION

Vous devez donner l'occasion aux personnes de s'auto-représenter dans vos processus de décision, ça peut être via des plateformes d'échange. Ça ne doit pas spécialement passer par un conseil consultatif parce qu'on est conscient que c'est souvent une charge importante : On ne parvient pas à ramener du public où alors les personnes viennent débattre de leurs problèmes personnels. Mais ce n'est pas le but du Conseil Consultatif. Ce qui est attendu par Esenca en définitive, c'est que vous mettiez en place des structures où les personnes ont l'occasion de prendre la parole, de participer. Le Conseil consultatif dans ce contexte, a pour vocation de réfléchir pour le collectif et corriger certains points afin d'apporter un input pour l'inclusion. Il ne faut pas rester figés même si la réalité des conseils consultatifs est parfois assez compliquée. Aujourd'hui il y a 2 conseils consultatifs qui sont représentés ce matin. Et pour votre information, il y a des communes où c'est le Conseil consultatif qui a vraiment travaillé aux côtés de la commune pour lui permettre d'obtenir le label. En clair, c'est votre devoir de tenir compte de leur voix, de les inclure dans le processus en tant qu'experts du vécu. Quand on parle de la fonction consultative, cela pourrait être une commission consultative aussi, vous pouvez organiser un salon, des activités, des manifestations par exemple autour du 3 décembre par que vous connaissez bien la Journée internationale des personnes en situation de handicap où vous pouvez aussi mener des activités tout au long de l'année, des campagnes d'affichage, d'informations, des colloques, des journées d'étude ou alors des journées d'initiative. Il est également important de sensibiliser le personnel de première ligne en interne car il n'est pas forcément équipé ni bien outillé pour reconnaître ou bien accueillir les personnes en situati on de handicap. Les sensibilisations doivent être menées au sein des administrations, CPAS, et dans les différents services para-communaux qui sont en lien avec les citoyens et autant que possible, en tenant compte de la palette de différents handicaps qui existent. Dans les faits, si le personnel communal ne connait pas certains types de handicap, il n'est pas à même de bien accueillir les personnes en situation de handicap. Différentes associations donnent des sensibilisations pour les élus, pour les services, dans les écoles, etc. Si les enfants sont sensibilisés dès le bas âge, ce seront des adultes qui comprendront l'inclusion. Vous pouvez également travailler par exemple avec des commerçants, créer des comités avec eux, sensibiliser également les futurs bâtisseurs, parce que le personnel des services tr avaux dans les communes ne sont pas formés au handicap. Il est capital de travailler avec des personnes qui sont spécialement formées et vous en trouvez au sein du Cawab[1] par exemple, y a une pléiade d'associations sur lesquelles vous pouvez vous appuyer.

POINT 2 : L'ACCUEIL DE LA PETITE ENFANCE – L'INTEGRATION SCOLAIRE ET PARASCOLAIRE

Comme déjà souligné, le handicap se vit tout au long de la vie, donc dès le plus jeune âge. Pour cela, on retrouve la petite enfance dans les services d'accueil, crèche, maison communale d'accueil de l'enfance, crèche, garde encadrée. Puis quand on arrive à l'école maternelle, école primaire, souvent sous votre coupe, mais également tout l'accueil temps libre, les plaines de jeux, etc. Au service Handyaccessible, il nous arrive de travailler sur de la médiation entre les écoles, les familles, et nous faisons des recours ou nous accompagnons dans le processus en début de scolarité, mais il existe également des services d'accompagnement pour les personnes sourdes, pour les personnes avec une déficience intellectuelle, et là ce sont les associations spécifiques qui

interviennent plus. Pour information, dans les services d'accueil communaux de la petite enfance ainsi que les structures scolaires et parascolaires, la commune peut également s'engager dans une démarche d'accessibilité qui permet un parcours des enfants en situation de handicap dans le milieu scolaire. Par le biais de plusieurs possibilités, via la formation du personnel, à savoir institutrices, instituteurs, puéricultrices, puériculteurs, éducateurs, personnel général. Avec également la mise en place d'aides pédagogiques, sanitaires et ou médicales. Egalement aussi par l'adaptation ou l'aménagement des locaux toujours par le canal d'un service conseil d'experts en accessibilité. Inclure les enfants en situation de handicap dans le projet pédagogique, ou encore intégrer ces enfants dans les structures existantes, comme un projet d'école avec le monde du handicap. Ou encore mener des activités communes entre enseignement ordinaire et enseignement spécialisé. Le souhait c'est de tendre vers une société inclusive même à l'école. En clair, ce n'est pas aux enfants, ni élèves en situation de handicap à s'adapter au modèle des personnes dites valides, mais bien au contraire, c'est à la société, à l'école, de s'adapter aux différents besoins des enfants/élèves en situation de handicap.

POINT 3 : EMPLOI

Dans le projet Charte et label Handycity, ce ne sont pas les quotas qui nous importent, mais le but est de voir ce que vous mettez en place pour l'engagement des personnes en situation de handicap. Certes, les quotas existent, mais ce n'est pas eux qui priment. Toutes les collaborations que vous avez en matière d'emploi sont utiles. Par exemple, est-ce que vous engagez des stagiaires ? Est-ce que vous collaborez avec des ETA, tout ce qui est job coaching, bonus emploi, est-ce que vous êtes au courant ? Est-ce que vous veillez au maintien de l'emploi des personnes en situation de handicap, quand un handicap survient alors que la personne n'était pas en situation de handicap quand elle a été engagée ? Qu'est-ce que vous faites pour maintenir l'emploi ? Est-ce que vous emménagez le poste de travail ? Ce sont de telles actions concrètes que nous voulons voir. Chez Esenca, dans nos analyses et études également nous abordons plusieurs thématiques qui peuvent être des sources d'orientation ou d'inspiration Analyses et études - Esenca

Une commune intervient pour souligner qu'il serait vraiment intéressant que les associations aient plus de leviers. Pourquoi ? Parce que plusieurs communes dorment sur leurs lauriers en disant qu'elles sont au-dessus des quotas, on a tous la moitié de nos employés qui sont des ouvriers. Pour cette commune, il faudrait des obligations plus fortes pour le politique.

Esenca rappelle qu'une personne en situation de handicap n'a aucune obligation face à son employeur d'annoncer qu'elle est en situation de handicap reconnu ou pas (au fédéral ou par la région ou la mutuelle)
Si elle n'a pas d'aménagement spécifique dont il faut tenir compte, elle peut tout à fait postuler et être engagée au même titre que n'importe quelle autre personne.
Concernant les aménagements de poste de travail Les AIS (agents d'insertion professionnelle qui accompagnent).
Dans chaque commission régionale de l'Aviq, des AIS vont sur le terrain et accompagnent l'employeur et l'employé pour trouver des solutions.
Et pour les AIS, c'est une compétence territoriale, donc ce sont les BR, les bureaux régionaux qui doivent être co ntactés via le numéro direct avec l'Aviq Numéro gratuit AVIQ 0800 16061 ou les permanences décentralisées (Verviers, Huy, Stavelot, Oupeye)[2]

POINT 4 : ACCESSIBILITÉ PLURIELLE : INFORMATIONS - TRANSPORTS - PARKINGS

Comme ce point englobe -de nombreux aspects, on
a l'habitude de penser uniquement à l'accessibilité du bâti architectural, mais elle ne se limite pas à cela. L'accessibilité, c'est aussi bien l'accessibilité à l'information, aux transports, aux parkings, mais aussi à la communication, à l'organisation d'événements, à l'organisation de foires, des salons, des marchés de Noël etc.

Quand on parle d'accessibilité, on se dit souvent notre maison communale ou notre CPAS est-il accessible ? Mais on ne voit pas., forcément, le reste. Est-ce que la voirie est accessible également ? Donc il y a vraiment une panoplie de mises
en accessibilité pour une floppée de structures concernées.

Notez aussi qu'on ne s'improvise pas conseiller en accessibilité, même si on a l'habitude d'effectuer des travaux, ou même si on est architecte. Dans la réalité nous sommes souvent confrontés à des personnes en situation qui nous disent qu'après des aménagements, certains bâtiments ne sont pas malgré tout pas accessibles aux PMR. D'où l'importance de faire appel à des services conseils pour que le les aménagements PMR soient pris en compte dès les ébauches et dès le début de la réflexion. Lorsque les services conseils interviennent quand le bâtiment est fini, c'est une perte d'argent. Souvent en moyenne un sur un budget global, l'accessibilité coûte 2% du budget mais si on arrive après coup pour la mettre en place, on passe à 7% et s'il faut faire de gros aménagements spécifiques, on se retrouve parfois à 15% de dépenses, et parfois on ne saura jamais utiliser ces aménagements pour lesquels il y a eu des investissements. Il faut penser en termes de multi handicaps en matière d'accessibilité pour une plus grande efficience.

S'il y a une personne en situation de handicap qui se présente dans votre commune qui n'est pas accessible, elle peut faire valoir la loi anti-discrimination. Qu'est-ce que ça veut dire ? Le bâtiment n'étant pas accessible, elle a le droit de porter plainte pour inaccessibilité du bâtiment. Et ça, très peu de communes le savent.

Certaines communes ont la problématique du parking. Il est difficile de gérer les places PMR et les parkings payants, ainsi que les contraventions parfois envoyées par erreur à une personne à mobilité réduite. Pour le respect des places de parking les personnes ayant une carte de stationnement doivent enregistrer leurs numéros de plaques auprès de la commune et si elles sont stationnées sur une place de parking.
Vous les communes devez veiller à éviter les amendes aux citoyens en situation de handicap qui ont leurs cartes de stationnement. Les scancars dans les grandes villes circulent, photographient les véhicules qui ne sont pas répertoriés en stationnement payant et comme ces scancars ne savent pas détecter les cartes de stationnement pour PMR résultat les personnes détentrices de
cartes reçoivent malgré tout des amendes et doivent justifier leur stationnement.
Pour pouvoir y remédier au niveau fédéral, il y a aujourd'hui une application qui s'appelle handipark[3] qui commence, elle est sensée permettre aux personnes en situation de handicap de gérer leur droit de stationneme nt numérique en aassociant leur carte de stationnement à leurs véhicules.

Il est aussi important de sensibiliser le personnel communal à préserver les emplacements PMR et à faire attention aux personnes qui "n'ont pas l'air en situation de handicap" alors qu'elles ont réellement besoin de ces places.

Pour l'accessibilité des sites internet, en tant que pouvoirs publics, vous êtes tenus de les rendre accessibles selon la Directive européenne UE 2016/21021 et pour tout nouveau site ou les sites des services publics, centre culturel de votre bibliothèque, ils doivent aussi être rendus accessibles depuis 2025, ainsi que les applications mobiles et sachez que des contrôles sont effectués. Les accompagnements possibles sont Anysurfeur : AnySurfer - Pour un internet plus accessible, Passe-muraille : Communiquer sur le web de manière accessible - Passe Muraille et Eqla : Accessibilité numérique - Eqla. L'information en FALC est accessible à un plus grand nombre de personnes en sachant que 10% de la population en Belgique ne sait ni lire ni écrire donc analphabète. En définitive, communiquer en FALC facilite la vie à beaucoup de citoyens, c'est vraiment quelque chose d'utile que vous devez prendre l'habitude d'intégrer dans vos pratiques communales, dans les bulletins communaux les flyers etc. En plus du FALC, pensez également à des écritures en gros caractères, à l'utilisation de pictogrammes, à la police Tahoma 14 et utiliser également des contrastes.

Une personne a évoqué des actions avec J'accède[4] Il faut savoir donc sur Liège, il y a assez d'éléments manquants par rapport à jaccede dans la mesure où souvent on utilise le simple pictogramme bleu de la personne en chaise roulante. Quand on affiche sur ce pictogramme-là, sur la porte ou sur la façade du bâtiment, la personne en situation de handicap elle ne peut pas deviner quel type d'accessibilité est mis en place concrètement. Cette plateforme donne des informations qui ne sont pas vérifiées par des professionnels. Ce sont des gens de bonne volonté qui sont sensibilisés, par des citoyens et l'idée n'est pas de négliger le travail, qui peut être fait.

En ce qui concerne Access-I[5], l'information est faite par des professionnels, et les citoyens en situation de handicap ont la garantie d'avoir une information complète et vérifiée par rapport à j'accède qui est plus une information basique non faite par des professionnels. Access-I est également une certification de bâtiments d'infrastructures touristiques en grande partie qui englobe tous les handicaps. Les choses ont d'ailleurs été simplifiées avec un code QR qui permet aux personnes en situation de handicap de se retrouver dans le fait qu'un bâtiment leur permet d'être autonome ou pas.